

**Conseil Municipal du 8 avril 2024**  
**Liste des délibérations**

<b>N° Délibération</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Vote</b>
20240408_01	08/04/2024	Approbation des comptes de gestion 2023	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 09/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_02	08/04/2024	Approbation des comptes administratifs 2023	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 09/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_03	08/04/2024	Affectation du résultat de fonctionnement 2023 -Budget Principal-	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 09/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_04	08/04/2024	Affectation du résultat de fonctionnement 2023 -Budget Assainissement-	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 09/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_05	08/04/2024	Affectation du résultat de fonctionnement 2023 -Budget Camping-	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 09/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_06	08/04/2024	Affectation du résultat de fonctionnement 2023 -Budget Structure d'Accueil-	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 09/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_07	08/04/2024	Affectation du résultat de fonctionnement 2023 -Budget Atelier Relais-	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 09/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_08	08/04/2024	Affectation du résultat de fonctionnement 2023 -Budget Boulangerie-	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 09/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024

20240408_09	08/04/2024	Vote des taxes locales	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 16/04/2024 et renvoi le 23/04/2024 suite à erreur matérielle Publication sur le site de la Mairie le 23/04/2024
20240408_10	08/04/2024	Tarif de l'assainissement 2024/2025	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 10/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_11	08/04/2024	Subventions aux associations et adhésions aux organismes -Année 2024-	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 16/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_12	08/04/2024	Vote des Budgets Primitifs 2024	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 10/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_13	08/04/2024	Devis de remplacement de vitrages à l'Office de Tourisme	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 16/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024
20240408_14	08/04/2024	Mission d'appui ingénierie pour le diagnostic du réseau d'assainissement	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 2 Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 16/04/2024 Publication sur le site de la Mairie le 16/04/2024

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS**

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de  
membres :**

**-Afférents au CM : 15**

**-En exercice : 14**

**-Présents : 12**

**-Votants : 14**

**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

**Absents excusés :** M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Procurations :** M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Approbation des  
comptes de gestion  
2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par M. le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Espalion et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion de M. le Trésorier.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
 Christian CAGNAC

Le secrétaire de séance,  
 Frédéric BARTHE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 09 avril 2024

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20240408-20240408\_01-DE  
 Reçu le 09/04/2024



*(Handwritten signature of Christian Cagnac)*

*(Handwritten signature of Frédéric Barthe)*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 8 avril 2024

Nombre de  
 membres :

-Afférents au CM : 15

-En exercice : 14

-Présents : 11

-Votants : 13

-Absents : 2

Date de convocation  
 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

Absents excusés : M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Procurations : M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

Objet :

Approbation des  
 comptes  
 administratifs 2023

➤Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

➤Considérant que M. Bruno NAYROLLES, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

➤Considérant que M. Christian CAGNAC, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno NAYROLLES pour le vote du compte administratif,

M. Bruno NAYROLLES propose d'approuver les comptes administratifs 2023 dressés par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les comptes administratifs 2023, comme établis ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 108 443,74	590 131,23
Recettes	1 221 348,91	972 740,31
Résultat 2023	112 905,17	382 609,08

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 09 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20240408-20240408\_02-DE  
 Reçu le 09/04/2024

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	68 608,27	61 772,32
Recettes	207 903,33	42 197,20
Résultat 2023	139 295,06	-19 575,12

**BUDGET CAMPING**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	90 969,80	60 513,08
Recettes	121 476,66	55 885,41
Résultat 2023	30 506,86	-4 627,67

**BUDGET STRUCTURE D'ACCUEIL**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	46 857,68	140 986,66
Recettes	108 220,51	25 441,41
Résultat 2023	61 362,83	-115 545,25

**BUDGET LOTISSEMENT SANGAYRAC**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00
Résultat 2023	0,00	0,00

**BUDGET ATELIER RELAIS**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 307,99	16 515,40
Recettes	22 283,40	17 566,20
Résultat 2023	20 975,41	1 051,05

**BUDGET BOULANGERIE**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 705,13	4 913,83
Recettes	7 650,00	9 738,61
Résultat 2023	5 944,87	4 824,78

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance  
Frédéric BARTHE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de  
membres :**

-Afférents au CM : 15  
 -En exercice : 14  
 -Présents : 12  
 -Votants : 14  
 -Absents : 2

**Date de convocation  
3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

Absents excusés : M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Procurations : M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

Le Conseil Municipal,

➤Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

➤Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+1 329 634,08 €**

➤Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

A Résultat de l'exercice	+112 905,17 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif,	+1 216 728,91 €
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>+1 329 634,08 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT**

D Solde d'exécution d'investissement	-184 838,03 €
E Solde des restes à réaliser d'inv.	-576 355,26 €
<b>F Besoin de financement D+E</b>	<b>-761 193,29 €</b>

**Objet :**

**Affectation du résultat  
de fonctionnement  
2023  
Budget Principal**

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 09 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20240408-20240408\_03-DE  
 Reçu le 09/04/2024

**AFFECTATION C=G+H**

**+1 329 634,08 €**

**1) G Affectation en réserves  
R 1068 en investissement**

**+761 193,29, €**

(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)

**2) H Report en fonctionnement R 002**

**+568 440,79 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance,  
Frédéric BARTHE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 12  
-Votants : 14  
-Absents : 2

**Date de convocation**  
3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

**Absents excusés :** M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Procurations :** M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**  
**Affectation du résultat  
de fonctionnement  
2023  
Budget  
Assainissement**

Le Conseil Municipal,  
➤Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
➤Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
- un excédent de fonctionnement de : **+132 493,06 €**  
➤Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

<b>A</b> Résultat de l'exercice	+139 295,06 €
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif,	-6 802,00 €
<b>C</b> Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>+132 493,06 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT**

<b>D</b> Solde d'exécution d'investissement (001)	-50 956,84 €
<b>E</b> Solde des restes à réaliser d'inv.	-85 714,50 €

**F** Besoin de financement  
(si D+E est positif, F = 0) **-136 493,06 €**

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 09 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20240408-20240408\_04-DE  
Reçu le 09/04/2024



<b><u>AFFECTATION C=G+H</u></b>	<b>+132 493,06 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement (G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>+132 493,06 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement D 002</b>	<b>0,00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance,  
Frédéric BARTHE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 AVEYRON  
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de membres :**  
 -Afférents au CM : 15  
 -En exercice : 14  
 -Présents : 12  
 -Votants : 14  
 -Absents : 2

**Date de convocation**  
 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

**Absents excusés :** M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Procurations :** M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Affectation du résultat  
 de fonctionnement  
 2023  
 Budget Camping**

Le Conseil Municipal,

➤ Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

➤ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+47 034,21 €**

➤ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

A Résultat de l'exercice **+30 506,86 €**

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, **+16 527,35 €**

C Résultat à affecter = A+B **+47 034,21 €**  
 (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

**BESOIN DE FINANCEMENT**

D Solde d'exécution d'investissement (001) **+37 348,28 €**

E Solde des restes à réaliser d'inv. **-2 368,73 €**

F Besoin de financement **0,00 €**  
 (si D+E est positif, F = 0)

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 09 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20240408-20240408\_05-DE  
 Reçu le 09/04/2024

<b><u>AFFECTATION C=G+H</u></b>	<b>+47 034,21 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement (G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>+47 034,21 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance,  
Frédérique BARTHE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 12  
-Votants : 14  
-Absents : 2

**Date de convocation**  
3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

**Absents excusés :** M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Procurations :** M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Affectation du résultat  
de fonctionnement  
2023  
Budget Structure  
d'Accueil**

Le Conseil Municipal,

➤Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

➤Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **-529,31 €**

➤Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

<u>A</u> Résultat de l'exercice	+61 362,83 €
<u>B</u> Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif,	-61 892,14 €
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>-529,31 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT**

<u>D</u> Solde d'exécution d'investissement (001)	-191 005,06 €
<u>E</u> Solde des restes à réaliser d'inv.	-8 959,32 €
<b>F Besoin de financement D+E</b>	<b>-199 964,38 €</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 09 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20240408-20240408\_06-DE  
Reçu le 09/04/2024

**AFFECTATION C=G+H**

**-529,31 €**

**1) G Affectation en réserves**

**0,00 €**

**R 1068 en investissement**

(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)

**2) H Report en fonctionnement D 002**

**-529,31 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance,  
Frédéric BARTHE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 12  
-Votants : 14  
-Absents : 2

**Date de convocation**  
3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

Absents excusés : M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Procurations : M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Affectation du résultat de fonctionnement 2023  
Budget Atelier Relais**

Le Conseil Municipal,  
➤ Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
➤ Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
- un excédent de fonctionnement de : **+870,64 €**  
➤ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

<u>A Résultat de l'exercice</u>	+20 975,41 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif,	-20 104,77 €
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>+870,64 €</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 09 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

**BESOIN DE FINANCEMENT**

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-871,40 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'inv.</u>	0,00 €
<b>F Besoin de financement (si D+E est positif, F = 0)</b>	<b>-871,40 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20240408-20240408\_07-DE  
Reçu le 09/04/2024

<b><u>AFFECTATION C=G+H</u></b>	<b>+870,64 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement (G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>+870,64 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement D 002</b>	<b>0,00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance,  
Frédéric BARTHE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de membres :**  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 12  
-Votants : 14  
-Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Date de convocation**  
3 avril 2024

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

**Absents excusés :** M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Procurations :** M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Affectation du résultat  
de fonctionnement  
2023  
Budget Boulangerie**

Le Conseil Municipal,

➤ Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

➤ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+5 944,87 €**

➤ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

**A Résultat de l'exercice** **+5 944,87 €**

**B Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif, **0,00 €**

**C Résultat à affecter = A+B** **+5 944,87 €**

**(hors restes à réaliser)**

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

**BESOIN DE FINANCEMENT**

**D Solde d'exécution d'investissement (001)** **-2 903,21 €**

**E Solde des restes à réaliser d'inv.** **-28 468,00 €**

**F Besoin de financement D+E** **-31 371,21 €**

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 09 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20240408-20240408\_08-DE  
Reçu le 09/04/2024



<b><u>AFFECTATION C=G+H</u></b>	<b>+5 944,87 €</b>
<b>1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement (G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>+5 944,87 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0,00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance,  
Frédéric BARTHE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 8 avril 2024

Nombre de  
membres :

-Afférents au CM : 15

-En exercice : 14

-Présents : 12

-Votants : 14

-Absents : 2

Date de convocation  
3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

Absents excusés : M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Procurations : M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

Objet :

Vote des  
taxes locales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

M. le Maire rappelle également les conditions du pacte fiscal et financier ayant été voté en réunion de conseil communautaire, et les conséquences sur les recettes communales, mais également sur les usagers.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer la diminution des taux suivante:

(Pour rappel Taux 2023)

Foncier Bâti : 28,34%	28,55
Foncier Non Bâti : 32,01%	32,25
Habitation : 3,21 %	3,23

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 23 avril 2024

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20240408\_20240408\_09b-DE  
Reçu le 23/04/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance  
Frédéric BARTHE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS**

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de membres :**

**-Afférents au CM : 15**

**-En exercice : 14**

**-Présents : 12**

**-Votants : 14**

**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

**Absents excusés :** M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Procurations :** M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

**Objet :**

**Tarif de l'assainissement 2024/2025**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 3 avril 2023, les tarifs de l'assainissement avaient été portés à 0,90 euros HT pour la part variable pour la période de consommation allant du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 qui sera facturée en 2024. La part fixe restant à 40 euros HT.

Afin de pallier au déficit du budget assainissement, M. le Maire propose de porter à 1,00 euros HT la part variable pour la période de consommation du 1er août 2024 au 31 juillet 2025, qui sera facturée à l'automne 2025. Soit une augmentation de 11,11%. La part fixe reste inchangée à 40 euros HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés par M. le Maire, pour la période du 1er août 2024 au 31 juillet 2025, à savoir :

- 40,00 euros HT pour la part fixe
- 1,00 euros HT pour la part variable

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 10 avril 2024

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa publication en préfecture.

Accuse de réception en préfecture  
0124211202098-20240408-20240408\_10b-DE  
Reçu le 10/04/2024

Le Maire,  
Christian CAGNAC




Le secrétaire de séance  
Frédéric BARTHE



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS**

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

**Absents excusés :** M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Procurations :** M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

Le Conseil Municipal,

**Objet :**

**Subventions aux associations et adhésions aux organismes 2024**

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer pour l'année 2024 :

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

ALCOV	10 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
Association des Parents d'Élèves	500 €
Club d'Escalade	400 €
CTS Quilles de huit	90 €
Sport Quilles	300 €
Foyer Rural de Touluch	400 €
Judo Club	760 €
La Boîte à Musique	700 €
Club de gym	150 €
Via'Dance	700 €
Lilo Moov	700 €
Ski Club Barrézien	600 €
Union Sportive Argence Viadène (jeunes et adultes)	2 700 €
USEP (Union Sportive de l'enseignement du premier degré)	3 000 €
Association de Bienfaisance	610 €
Syndicat Aveyronnais de la Race Simmental	2 500 €
Syndicat Aveyronnais de la Race Aubrac	2 500 €
Société de Chasse	750 €
Familles Rurales Association Viadène (ALSH + Club Ados)	700 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 16 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20240408-20240408\_11-DE  
 Reçu le 16/04/2024

Seniors de la Viadène	460 €
FNACA	360 €
AAPPMA (Pêche)	500 €
Club des Trois Clochers	100 €
FSE Collège	500 €
RCENA (Rugby Espalion)	500 €
ADA Espalion	866,71€
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	150 €
Passerelle Nord Aveyron	150 €
Prévention Routière	70 €

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS**

Les Murs ont des Oreilles (Opus 12) - Concert Juillet 2024	500 €
Trait d'Union - Blanchisserie Résidence Autonomie	1 000 €

Les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles aux associations seront uniquement versées sur présentation du cerfa 12156\*06 dûment complété, accompagné du bilan financier et du dernier procès-verbal d'assemblée générale. Les associations ne répondant pas aux obligations administratives indiquées ce-dessus ne se verront pas verser l'aide financière attribuée.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC

Le secrétaire de séance,  
Frédéric BARTHE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON  
12460

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS -DES-CÔTS

Séance du 8 avril 2024

Nombre de  
membres :  
-Afférents au CM : 15  
-En exercice : 14  
-Présents : 12  
-Votants : 14  
-Absents : 2

Date de convocation  
3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

Absents excusés : M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Procurations : M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour les budgets 2024, suivant les préconisations faites par la Commission des Finances.

Objet :

Vote des  
Budgets Primitifs  
2024

Vu les prévisions en dépenses et en recettes, par sections, chapitres et opérations de chaque budget ,  
Vu la note synthétique jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour les budgets primitifs 2024 présentés par M. le Maire.

BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 066 440,11	2 144 673,24
Dont RAR Dépenses		998 240,86
Recettes	2 066 440,11	2 144 673,86
Dont RAR Recettes		421 885,60

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	92 937,01	253 834,66
Dont RAR Dépenses		147 572,50
Recettes	92 937,01	253 834,66
Dont RAR Recettes		61 858,00

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 10 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202098-20240408-20240408\_1012b-DE  
Reçu le 10/04/2024

**BUDGET CAMPING**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	171 548,91	153 813,49
Dont RAR Dépenses		2 368,73
Recettes	171 548,91	153 813,49

**BUDGET STRUCTURE D'ACCUEIL**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	207 640,28	246 101,97
Dont RAR Dépenses		8 959,32
Recettes	207 640,28	246 101,97

**BUDGET LOTISSEMENT SANGAYRAC**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	307 721,61	233 854,26
Dont RAR		0,00
Recettes	307 721,61	233 854,26

**BUDGET ATELIER RELAIS**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 176,85	18 436,84
Dont RAR		0,00
Recettes	1 176,85	18 436,84

**BUDGET BOULANGERIE**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	333 411,55	337 602,44
Dont RAR Dépenses		28 468,00
Recettes	333 411,55	337 602,44

**Fongibilité des crédits : L'assemblée autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 4 % des dépenses réelles de la section.**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christian CAGNAC

Le secrétaire de séance,  
Frédéric BARTHE



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

**Absents excusés :** M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Procurations :** M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante une proposition de devis pour le remplacement des vitrages des locaux hébergeants l'Office de Tourisme à l'anien couvent. Les ouvrants ne sont plus étanches et sont voilés depuis une effraction qui a eu lieu l'année dernière.

**Objet :**

**Devis de  
remplacement de  
vitrages à l'Office de  
Tourisme**

Le devis proposé par l'entreprise Moisset pour une porte alu grand trafic, deux fenêtres oscillo-battantes, un vitrage fixe est proposé à 11050,00 euros HT, pose comprise.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Moisset.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
 Christian CAGNAC

Le secrétaire de séance,  
 Frédéric BARTHE

Acta rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 16 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20240408-20240408\_13-DE  
 Reçu le 16/04/2024







**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**AVEYRON**  
 12460

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**

Séance du 8 avril 2024

**Nombre de membres :**  
**-Afférents au CM : 15**  
**-En exercice : 14**  
**-Présents : 12**  
**-Votants : 14**  
**-Absents : 2**

**Date de convocation**  
**3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Étaient présents :** M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE,

**Absents excusés :** M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

**Procurations :** M. Gilbert VAYSSIÈRE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES donne procuration à M. Yves CASEJUANE.

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.*

M. le Maire expose au Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 4 septembre 2023, celui-ci a délibéré favorablement quant à la réalisation d'un diagnostic de son réseau d'assainissement collectif au vu de la vétusté de ses infrastructures d'une part et des défaillances de raccordement d'autre part, malmenant la station d'épuration et le poste de relevage.

Le Cabinet MERLIN, spécialisé dans l'ingénierie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement, a été retenu pour mener à bien ce diagnostic.

Néanmoins, la commune ne possédant pas les services compétents nécessaires au suivi et au contrôle de ce diagnostic, M. le Maire propose de solliciter Aveyron Ingénierie afin de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un appui technique concernant les phases 2 à 4 du diagnostic, détaillés dans le convention jointe à la présente délibération. Le coût de cette mission est de 1800 euros nets, pour 6 jours de prestation.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal

- approuve la proposition d'Aveyron Ingénierie pour une mission d'appui et de suivi technique du diagnostic du réseau de l'assainissement,
- autorise M. le Maire à signer la convention relative à cette mission.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CAGNAC



Le secrétaire de séance,  
 Frédéric BARTHE

*(Signature of Frédéric Barthe)*

**Objet :**

**Mission d'appui  
 ingénierie pour le  
 diagnostic du réseau  
 d'assainissement**

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 16 avril 2024.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211202098-20240408-20240408\_14-DE  
 Reçu le 16/04/2024